

**LE MAIRE VOUS INFORME**  
**SÉANCE DU 16 JANVIER 2017**

Chers amis,

**Les barrages**

La municipalité a été interpellée, jeudi le 12 janvier, dans une situation d'urgence alors que le barrage créant le lac Orignal, à Grande-Vallée, a perdu son étanchéité, créant par le fait même un risque d'effondrement du chemin.

Un ingénieur du ministère nous a recommandé de sécuriser cet endroit, en sorte que la rue des Glaïeuls est fermée à l'endroit de cette fissure.

Cet épisode illustre davantage la problématique des barrages. Il s'agit ici d'un des 57 barrages que compte la municipalité, dont 48 sont privés.

Le propriétaire du barrage n'a jusqu'ici jamais donné suite aux demandes du ministère d'assurer la sécurité de ce barrage. Pourtant, des propriétaires riverains affirment lui avoir versé des frais annuels pour l'entretien des routes et barrages privés.

Il appartient maintenant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires envers le propriétaire pour assurer la sécurité de ce barrage.

On sait déjà que l'analyse de sécurité des barrages de forte contenance, comme celui-ci, coûte dans les environs de 35 000 \$, comme c'est le cas pour le barrage du lac Beaulne, qui est aussi de forte contenance. Et il y a ensuite une facture à venir pour les travaux d'entretien que désignera cette étude de sécurité.

Alors la question est évidente : qui paiera ces factures?

## **Les égouts**

Nous avons atteint, au village, la capacité maximum de notre système d'égout. Aucune autre construction ne peut s'ajouter.

Nous avons commandé une étude pour connaître les coûts soit de l'agrandissement du réseau, soit de l'amélioration de sa capacité. Nous n'avons pas encore ces chiffres, mais nous savons déjà qu'ils dépasseront la capacité de payer des usagers. Alors nous devons soit décider que nous gardons ce système tel qu'il est et il n'y a plus de développement au village, soit nous l'améliorons et la même question évidente revient : qui paiera ces factures?

## **Les chemins privés**

Sur les 350 kilomètres de chemins et de rues à Chertsey, il y en a une centaine qui sont privés.

Il existe une politique sur la municipalisation des rues, qui exige d'abord qu'elles répondent aux normes et que les travaux pour les rendre aux normes soient imputés aux propriétaires de ces rues, à la condition qu'une majorité y soit favorable.

Le problème ne réside pas là. Il réside dans le fait qu'un certain nombre de rues privées sont actuellement entretenues par la municipalité, en toute illégalité. Ce sont des situations qui ont été convenues en vertu d'un historique que nous n'avons plus.

Cela pose un problème de justice entre les citoyens. Pourquoi l'ensemble des contribuables continuerait de payer l'entretien de certains chemins privés?

Comme vous le constatez, le conseil a du pain sur la planche et devra prendre des décisions qui peuvent mettre fin à certains privilèges, et d'autres qui peuvent exiger que l'ensemble des citoyens contribue au patrimoine collectif.

Par ses décisions sur ces sujets, le conseil fera une grande contribution à l'art de vivre ensemble.